



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 533-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, aux personnes intéressées, que :

Lors d'une séance ordinaire tenue le mardi 1^{er} octobre 2024 à la salle du Conseil municipal sise au 14, rue des Loisirs, les membres du Conseil municipal ont adopté à l'unanimité la version finale du règlement intitulé :

**RÈGLEMENT NO 533-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NO 485-2019 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE
AU PLAN D'URBANISME AINSI QU'AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE L'ISLET
ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
NO 484-2019 AFIN DE CALIBRER LES DISPOSITIONS
CONCERNANT LES QUAIS**

Ce règlement entre en vigueur en date du présent avis de promulgation.

**DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 7^{ième} JOUR DU MOIS DE OCTOBRE DE L'AN
DEUX MILLE VINGT-QUATRE.**



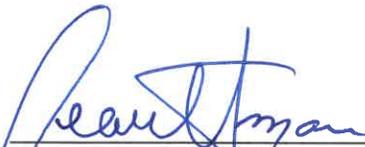
JEAN D'AMOUR

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, JEAN D'AMOUR, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Aubert, MRC de l'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.

**EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ CE CERTIFICAT À SAINT-AUBERT, LE
7^{ième} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE VING-QUATRE.**



JEAN D'AMOUR

Directeur général et greffier-trésorier par intérim